

Objet **PLU**
De fabienne <archifab@wanadoo.fr>
À <enquete-publique-plu2017@neuvecelle.fr>
Cc Mairie de Neuvecelle <mairie-neuvecelle@wanadoo.fr>
Date 30.11.2017 14:57



Bonjour Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je travaille sur la Commune de Neuvecelle, comme sur les communes environnantes depuis une vingtaine d'années.
J'ai étudié avec soin le nouveau règlement du P.L.U. et je suis un peu étonnée que la pente de toiture imposée soit de 30°, soit 57% minimum.

Cela me semble élevé et assez éloigné des préconisations des règlements des communes voisines, qui, en principe, demandent des pentes de toitures de 40% minimum et allant parfois jusqu'à 90%.
Ne pensez-vous pas qu'il serait opportun de revoir les pentes de toiture imposées par le futur P.L.U., afin de se rapprocher des règlements des communes voisines?

Je vous remercie par avance de bien vouloir prendre en compte la présente demande, et vous souhaite beaucoup de réussite dans la mission qu'est la vôtre pour la Commune de Neuvecelle.

Je vous prie de croire en l'expression de mes sentiments dévoués.

Fabienne BONDAZ, Architecte D.P.L.G.

26, Rue du Port
74500 ÉVIAN-LES-BAINS

Tel : 04 50 75 30 06
Port : 06 77 09 67 87
E-mail : archifab@wanadoo.fr